

PROJET ELECTORAL

Pour améliorer concrètement nos conditions d'études

| | |
|--|--------------|
| <i>La Licence</i> | <i>p. 5</i> |
| <i>Le Master</i> | <i>p. 7</i> |
| <i>Le Doctorat</i> | <i>p. 8</i> |
| <i>Clignancourt</i> | <i>p. 9</i> |
| <i>Malesherbes</i> | <i>p. 10</i> |
| <i>Sorbonne/Michelet/Serpente/IDG/IB</i> | <i>p. 11</i> |
| <i>L'informatique</i> | <i>p. 12</i> |
| <i>La reprographie</i> | <i>p. 14</i> |
| <i>L'insertion professionnelle</i> | <i>p. 15</i> |

Pour sauvegarder et défendre l'Université publique

| | |
|--|--------------|
| <i>Sélection, orientation, frais d'inscription</i> | <i>p. 17</i> |
| <i>L.R.U.</i> | <i>p. 18</i> |
| <i>Concours et Masterisation</i> | <i>p. 19</i> |
| <i>Laïcité</i> | <i>p. 20</i> |
| <i>Etudiants étrangers</i> | <i>p. 21</i> |
| <i>Condition sociale (bourses, FSDIE)</i> | <i>p. 22</i> |
| <i>Recherche</i> | <i>p. 24</i> |

Pour une vision ambitieuse et durable de l'université de demain : un véritable Agenda 21

| | |
|--|--------------|
| <i>Rythme universitaire et examens</i> | <i>p. 26</i> |
| <i>Activités associatives</i> | <i>p. 27</i> |
| <i>L'Environnement à l'université</i> | <i>p. 28</i> |
| <i>La santé</i> | <i>p. 29</i> |
| <i>La restauration</i> | <i>p. 30</i> |

| | |
|---|--------------|
| <i>Annexe : Consultation doctorale</i> | <i>p. 31</i> |
|---|--------------|

Les étudiants élus de l'AGEPS ont relayé ces deux dernières années votre voix dans les conseils de l'université. **Engagés au quotidien avec tous les étudiants de notre université**, nous souhaitons continuer de porter revendications, projets, idées, dans le sens de l'amélioration de nos conditions d'études, de la sauvegarde et du développement de l'Université publique, tout ce qui la fait vivre avec et pour nous. Grâce à notre journal, ***le Sorbonnard Déchaîné***, nous vous informons sur le monde étudiant et la vie de notre université.

Notre engagement se décline sous plusieurs aspects (défense des intérêts moraux et matériels des étudiants, défense du service public d'éducation, mises à disposition de nouveaux moyens pédagogiques, innovations en matière de rythmes universitaires, etc.), mais il est mû par un seul projet : **faire vivre l'Université publique, laïque, ouverte à tous !**

Nos candidats aux Conseils Centraux :

Liste « L'AGEPS avec *Le Sorbonnard Déchaîné* : Pour l'Université publique, pour l'Université durable »

Conseil d'Administration (CA)

Julien Auvert, M2 Histoire
Marie-Marine Akermann, L3 LMA
Raphaëlle Jamet, L3 Philo / L2 Suédois
Alice Benso, L2 Lettres Classiques
Paul Jalat, L2 Histoire de l'Art
Hichem Aktouche, L1 Anglais

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

Ariane Buisson, M1 Lettres Classiques
Simon Vacheron, Prép Concours Histoire
Emma Ozawa, M1 Littératures françaises
Marie-Madeleine Beko, L3 LMA
Thomas Tacquet, L2 Musicologie
Marine Vittoz, L3 Histoire
Juliette Hallé, L3 Philo / L2 Lettres Classiques
Kévin Declercq, L2 Géographie
Julien Kien, M1 Histoire
Emeline Dudragne, L1 Histoire
Anthony L'Hostis, L1 Histoire
Manon Ferrandi, L2 Histoire-Géographie
Pierre Decoussy, M2 Histoire
Claire Abrieux, M2 Conseil Editorial
Egor Soloviev, M1 Philosophie
Héloïse Jori Lazzarini, L3 Histoire

Liste « L'AGEPS et non-syndiqués »

Conseil Scientifique (CS)

Mathias Degoute, ED V
Maxime Lonlas, ED I
Véronique Turpin-Halpérin
Caroline Bouteiller-Laurens
Carole Juge-Lewellyn
Eulalia Duocastella Pla
Jeanne-Isabelle Imbert
Salvador Rubio-Real

Nos candidats au CROUS de Paris (élections le 24 mars 2010) :

Liste «

CROUS de Paris

Julien Auvert
Ariane Buisson
Raphaëlle Jamet
Marie-Madeleine Beko
Emma Ozawa
Alice Benso
Simon Vacheron
Juliette Hallé
Thomas Tacquet
Marine Vittoz
Pauline Quin
Mathias Degoute
Julien Kien
Maxime Lonlas

Pour améliorer concrètement nos conditions d'études

| | |
|--|--------------|
| <i>La Licence</i> | <i>p. 5</i> |
| <i>Le Master</i> | <i>p. 7</i> |
| <i>Le Doctorat</i> | <i>p. 8</i> |
| | |
| <i>Clignancourt</i> | <i>p. 9</i> |
| <i>Malesherbes</i> | <i>p. 10</i> |
| <i>Sorbonne/Michelet/Serpente/IDG/IB</i> | <i>p. 11</i> |
| | |
| <i>L'informatique</i> | <i>p. 12</i> |
| <i>La reprographie</i> | <i>p. 14</i> |
| <i>L'insertion professionnelle</i> | <i>p.15</i> |

La Licence

La reconstruction du centre Clignancourt et la rénovation de la Bibliothèque Interuniversitaire (BIU) de la Sorbonne posent des problèmes d'accueil des étudiants. L'AGEPS défend et défendra le **maintien des L3 en Sorbonne** et la **réouverture de la BIU aux étudiants**.

L'AGEPS défend des conditions d'études dignes et de valeur pour l'ensemble des étudiants. Les enseignants partis à **Abu Dhabi** doivent être remplacés sans modification des horaires de cours, grâce à un système de binôme. Les **effectifs** en T.D. doivent rester raisonnables pour permettre à tous de travailler efficacement et les **horaires** doivent être réalistes. En Sorbonne, dès la Licence 3, l'**affectation des salles** doit être adaptée aux effectifs : il est inconcevable que des étudiants soient assis par terre en amphi Guizot tandis que l'amphi Richelieu est vide.

Le **Tutorat** est l'un des axes majeurs développés à Paris IV pour soutenir les étudiants, qui peuvent ainsi travailler en petits groupes avec l'aide d'un étudiant plus âgé, de niveau Master ou Doctorat. Cependant, ce dispositif n'est pas encore assez connu et si les étudiants en difficulté devraient y recourir systématiquement, force est de constater que ce n'est pas le cas. L'AGEPS oeuvrera en faveur d'une **plus grande publicité du Tutorat** par l'université. Nous soutenons aussi les **stages de pré-rentree**, souvent encadrés par les tuteurs, et qui permettent une mise au point des connaissances, une mise à niveau pour les étudiants en difficultés et une reprise en douceur. Toutefois, le **développement du tutorat** doit être accompagné d'une politique de **formation pédagogique des tuteurs**, dispensée par exemple par les UFR.

Les **bi-licences** relèvent à la fois de projets internes et externes (collaboration entre établissements) à Paris-IV. Les bi-licences internes (par exemple : Langues et Histoire) mettent à disposition des offres nouvelles de cursus bi-diplômants. Mais leurs architectures actuelles les sortent du cadre traditionnel bâti autour de l'accès libre et d'un volume horaire proche des cursus originaux (par

exemple : Histoire-Géographie). Désormais, les bi-licences sont organisées autour d'une sélection sur dossier en lien avec un *numerus clausus* plus ou moins opaque. Elles recopient en cela le modèle des bi-licences externes (par exemple : avec Sciences-Po) sélectives. L'AGEPS s'inscrit en rupture par rapport à cette vision de l'avenir de nos diplômés pour trois raisons. Nous défendons le droit des étudiants à choisir leur cursus selon les maquettes disponibles, sans censure préalable de leur niveau d'adaptation aux exigences de la formation suivie. **Nous refusons le principe de nouveaux diplômés sans cesse plus sélectifs et restrictifs** concentrant petit à petit tous les projets innovants et les nouveaux moyens (plan Licence) ou des frais d'inscription en hausse. Nous craignons l'abandon progressif des licences disciplinaires traditionnelles aux étudiants recalés partout ailleurs et concentrés alors dans des voies de garage. La question des bi-Master se pose dans les mêmes termes à ceci près que les directeurs de recherche exercent leur droit de regard habituel sur l'inscription sous leur direction à partir de critères scientifiques.

L'université Paris-Sorbonne-Abu-Dhabi pose ici un problème spécifique. L'AGEPS dénonce ainsi vigoureusement la création de diplômés spécifiques à cette institution, reposant sur des partenariats innovants mais sur des frais d'inscription beaucoup plus élevés et une sélection très restrictive.

L'AGEPS considère que la **création de parcours renforcés en Licence**, à destination des étudiants en difficulté, peut être une solution intéressante à l'échec en première année, à condition de ne pas constituer des licences « voies de garage » au niveau moindre. Au contraire, de tels parcours devraient bénéficier de moyens propres et suffisants.

Enfin, l'AGEPS demande la création de **réunions d'information sur les Master** à l'adresse des Licence 3. De telles réunions sont déjà en projet dans certaines UFR, comme l'UFR de Littérature française et comparée.

Le Master

Les projets de « masterisation », l'autonomie des universités (sous la forme de la L.R.U.) et la stratégie nationale budgétaire portent une menace réelle contre l'existence des Masters Recherche en Sciences Humaines et Sociales, à l'échelle du pays et au sein de notre université. Ces Masters risquent d'être réduits ou supprimés, faute d'étudiants (séparés en parcours d'enseignement) et de moyens alloués. Nous les défendons comme un **atout réel dans la formation des étudiants, y compris au regard de critères extérieurs au monde de la Recherche**. Nous nous opposons à leur dénaturation sous forme de « Master Enseignement » ou de « Master Pro/Recherche », qui créeraient en outre une rupture dans les possibilités d'orientation en Doctorat.

Nous proposons également un travail de réflexion sur la **publication des Masters par l'Université**. Une première étape pourrait être la mise en ligne de mémoires sur le site de l'Université ou des PUPS, sur la base du volontariat. Ces projets pourraient s'accompagner de **rencontres entre étudiants de Master** sous la forme de pré-journée d'études (sur le modèle du Doctorat).

Nous demandons en outre la **création de réunion d'information sur le Doctorat** à l'adresse des étudiants de Master 2, aussi ouvertes à ceux de Master 1.

Le Doctorat

Depuis deux ans, l'AGEPS s'investit activement au Conseil Scientifique et défend les intérêts des doctorants en s'attachant à leur donner une voix et un espace de parole. Nous avons ainsi récemment lancé une Consultation Doctorale par mail et par assemblée pour approfondir notre implication, enrichir nos points de vue et offrir aux doctorants un espace d'expression jusque là quasiment absent. Nous avons ainsi, à l'issue de la première Consultation Doctorale par assemblée, qui s'est déroulée en novembre 2009, produit un rapport largement diffusé dans l'université, orienté autour de trois axes : la formation, la vie doctorale et le financement (cf Annexe).

L'AGEPS demande la création d'un **portail informatique spécifiquement adressé aux doctorants** et d'une **brochure informative** sur le Doctorat, à la fois générale et adaptée à Paris IV : information sur les possibilités de financement de déplacements et autres projets, financement du doctorat, organisation du cursus, initiatives des écoles doctorales, débouchés...

L'AGEPS s'engage à impulser une véritable offre de **formation pour les Doctorants**. Cette formation doit être **concrète et pertinente** (informatique, langues vivantes, méthodologie ...) **sans toutefois revêtir un caractère obligatoire**. Nous militons pour une véritable **politique d'accueil et de vie des Doctorants** : journées d'accueil, listes de diffusions, journées d'études, associations doctorales, attribution de salles et d'espaces dans les locaux de l'université.

L'AGEPS s'engage en outre à lutter contre les revers des nouvelles dispositions du **contrat doctoral unique** (CDU), notamment la restriction de la liberté de publication et la réduction des années de monitorat à deux au lieu de trois, en proposant des solutions concrètes.

Enfin, nous nous engageons à impliquer l'ensemble des doctorants dans les décisions qui les concernent, grâce à une **liste de diffusion** et des **rencontres** organisées régulièrement.

Clignancourt

Les travaux de reconstruction du centre Clignancourt ont récemment commencé : le centre posait en effet un réel problème de sécurité et de conditions d'étude : amphes vétustes, amiante, bibliothèque excentrée, eau plombée à Championnet. C'est pourquoi en juin dernier, l'AGEPS s'est prononcée pour la reconstruction du centre, tout en s'opposant farouchement à la forme qu'elle prend : Partenariat Public Privé (PPP) entre l'université Paris IV, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le consortium privé Bouygues (bâtiment) – Dexia (banque).

Durant l'élaboration des plans et au nom du respect du secret des appels d'offre privés, la communauté université n'a pas été consultée. C'est ainsi seulement à la réunion du 23 septembre 2009 que les architectes ont pour la première fois rencontré des étudiants, incarnés par l'AGEPS seule. L'espace dédié à la vie étudiante n'était à l'origine que de 100m² : comment, dans de telles conditions, permettre le développement d'une véritable vie associative et culturelle ? L'AGEPS a agi et obtenu un doublement de cet espace.

Toutefois, la société exécutrice du projet, Sophi, exploitera Clignancourt durant vingt-huit ans, avec vigiles et vidéo-surveillance, avant de restituer le bâtiment au domaine public et à l'université. Une telle incursion du privé dans l'université pose de lourds problèmes: elle n'a pas de prise sur ce mode de financement et de gestion imposés par le gouvernement; la désuétude du cahier des charges dédaigne nombre de besoins de la vie étudiante, et aucune garantie n'existe sur la qualité de nos futures conditions d'étude; enfin, les personnels administratifs, clefs de voûte du fonctionnement de l'université, sont très inquiets sur leur avenir.

L'AGEPS s'engage à veiller au **bon déroulement des travaux dans le plus grand respect des conditions d'étude** et, à plus long terme, au **maintien des étudiants de Licence 3 en Sorbonne**, remis en cause par le Rectorat et le Ministère, qui cachent peu leur volonté de vider le Quartier Latin de ses étudiants.

Nous demandons en outre **l'ouverture d'une salle de permanence** à Clignancourt d'ici la fin de l'année.

Malesherbes

La restauration est un problème au centre Malesherbes : aucun resto U ne se trouve à proximité et la cafétéria est bien trop petite pour un centre de 4500 étudiants. L'AGEPS a donc organisé en novembre dernier, avec l'aide des M2 LEA LCI, une pétition qu'elle a soumise au directeur du CROUS de Paris, Denis Lambert, par l'intermédiaire du Vice-président étudiant du CEVU, issu de l'AGEPS.

Nous avons ainsi obtenu la présence d'un **employé supplémentaire** en 11h et 15h afin de fluidifier les flux, ainsi que l'**installation de 4 micro-ondes** en libre-service d'ici la fin mars.

En outre, l'AGEPS veillera à ce que le **projet d'agrandissement de la cafétéria**, dans les cartons depuis de nombreuses années, soit enfin mis en oeuvre. Lorsque nous l'avons rencontré, le directeur du CROUS a affirmé son soutien à ce projet.

Enfin, il faudrait engager une réflexion sur l'extension des horaires de la bibliothèque, au moins pour compenser la fermeture de la BIU.

Sorbonne/Michelet/Serpente/IDG/IB

Les étudiants de la Sorbonne doivent obtenir de **meilleures conditions de restauration** et un **réagencement des salles** qui doivent être mieux équipées. L'AGEPS se prononce pour la **création d'un véritable lieu de vie étudiante** dans la Sorbonne historique avec **cafétéria** et **locaux associatifs**. Il est en outre temps que les locaux vacants depuis le départ des antennes de Paris III et Paris V soient réattribués, afin par exemple de permettre aux enseignants de recevoir leurs étudiants dans de bonnes conditions. L'AGEPS demande également la **réouverture des espaces monopolisés par le Rectorat**, comme le Grand Amphithéâtre. A Serpente, un **lieu de vie dédié aux Doctorants** doit être aménagé.

L'avenir de la Bibliothèque Interuniversitaire (BIU) est sombre : après l'organisation d'un salon événementiel en janvier, les rumeurs de sa réouverture en espace de conférence de luxe ont pris de l'ampleur. L'AGEPS se mobilise et continuera de se mobiliser dans les Conseils de l'université pour obtenir le maximum de garanties sur sa réouverture. La BIU doit rester une véritable bibliothèque accessible au plus grand nombre. Les travaux ne doivent pas être le **prétexte d'une hausse des frais d'accès**. Enfin, les **collections dispersées** dans la région doivent réintégrer la bibliothèque après sa rénovation.

Durant les travaux et afin de pallier au manque de places disponibles, nous proposons l'extension des horaires des bibliothèques d'UFR. Ces bibliothèques, qui manquent de moyens, doivent en outre bénéficier de la présence d'un responsable qualifié pour en assurer la gestion. La constitution de **catalogues informatiques des fonds des bibliothèques d'UFR** doit aussi être entreprise.

La réhabilitation de la BIU s'accompagnera d'une fermeture du hall des amphis par mesure de sécurité et pour des raisons techniques, rendant ainsi inutilisable la moitié des amphis de la Sorbonne. Une des solutions de reclassement envisagée pour le moment serait d'organiser les cours dans des cinémas du Quartier Latin. L'AGEPS s'engage à défendre sans relâche le droit des étudiants à des conditions d'études dignes et viables.

L'informatique

Informatique et ressources internet ne peuvent plus désormais être ignorées par l'Université. Du point de vue étudiant, les évolutions et les progrès en cours appellent plusieurs prises de positions : sur l'accès aux ressources, la qualité de celles-ci et les limites éthiques qui doivent y être associées.

L'AGEPS s'engage donc résolument en faveur des **plans de prêt d'ordinateur** aux étudiants et pour la **modernisation des salles informatiques** (horaires, matériel). La « fracture numérique » reste particulièrement discriminante à mesure que la numérisation des études se développe (revues en ligne, complément de cours ...). Les étudiants les plus défavorisés connaissent un cumul de handicaps qui doit être pris en compte par l'Université.

L'**accès à internet** doit lui aussi être largement étendu sur les différents sites de l'université. Ainsi, le CELSA, Malesherbes et la Maison de la Recherche ont un accès Wi-fi, permettant un accès libre et gratuit à internet aux étudiants. Ce mode de connexion pose toutefois des questions de santé qu'il est nécessaire de prendre en compte (nocivité des ondes). On peut donc imaginer une connexion par câble ethernet, qui nous paraît simple à installer dans les bibliothèques et existe déjà à Serpente.

En outre, les **sites institutionnels** doivent être éclaircis, approfondis et actualisés à tous les niveaux (services centraux, UFR, Ecoles Doctorales), afin de permettre une meilleure diffusion des informations.

Paris-Sorbonne doit aussi améliorer son **Espace Numérique de Travail** (ENT) : elle doit organiser un portail étudiant moderne et constituer un véritable **bureau électronique** accessible partout, regroupant adresse de messagerie réellement ergonomique, emplois du temps, agenda, disque dur en ligne personnel, option d'échange de fichier entre étudiants et avec les enseignants, groupes automatiques par cours ...

Toutefois, face à certains risques de dérives, l'AGEPS se prononce en faveur de la constitution d'une **charte éthique** : la numérisation des ouvrages et des revues ne doit pas servir à justifier une politique de diminution des **ouvrages papiers accessibles**. Le développement des ENT (essentiellement *Moodle* à l'heure actuelle) doit se faire dans le respect des conditions d'études des étudiants : à ce titre, l'université et les enseignants ne peuvent se décharger sur les étudiants de tous les **frais d'impression et de reprographie**, contrairement à une tendance déjà constatable. Les cours en ligne doivent soutenir et non remplacer les cours physiques. Enfin, l'échange instantané de données par internet ne supprime pas la durée d'accès et d'apprentissage. L'AGEPS s'engage à sensibiliser le corps enseignant à ces difficultés : un cours entier et inédit mis en ligne un dimanche à 15h ne peut décemment pas faire l'objet d'un contrôle le lendemain.

La reprographie

La question de l'accès à des moyens d'impression et de reproduction des documents (livres, cours), nous amène à proposer la mise en place par l'université d'un **crédit d'impression**. Celui-ci, sur une base de 200 unités par semestre par étudiant, modulable selon le niveau d'étude (de la Licence au Doctorat), donnerait accès au service de reprographie de Paris-Sorbonne. Ce système public nous apparaît comme le plus simple, le plus économique, voire le plus écologique (cf. l'Agenda 21) et ainsi le plus à même de garantir l'égalité d'accès des étudiants et le respect des droits d'auteurs.

L'insertion professionnelle

Paris IV est une des plus grandes universités de Lettres et Sciences Humaines (LSH) de notre pays. Depuis plusieurs années pour ces universités se pose la question de l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Pénurie financière, désengagement de l'État et mise en concurrence des établissements tendent à mettre en avant des valeurs viciées de l'enseignement supérieur: tout-sélectif, tout-payant. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de prendre position sur les questions d'insertion professionnelle.

En décembre dernier, la présidence de Paris-Sorbonne commandait le rapport Gensbittel sur l'insertion professionnelle. Au centre de la démarche : rattraper le retard dantesque de la Sorbonne en matière de communication/promotion de ses diplômés en fondant un **service de l'insertion professionnelle d'envergure**. Néanmoins, l'AGEPS souligne certaines incohérences des mesures auto-gérées proposées pour Paris-IV : l'incrustation d'un module de "projet professionnel" dans les maquettes de Licence laisse dubitatif quant à leur efficacité réelle ; la nécessité de clarifier l'usage des stages est un impératif : il n'y a pas assez de stages pour tous les étudiants, d'où l'absurdité de les rendre obligatoires en l'état – et lorsqu'un étudiant obtient un stage, c'est bien souvent au prix d'une exploitation honteuse et d'une prise en charge administrative purement artisanale.

L'AGEPS soutient que les diplômes de l'université et les concours de l'enseignement sont des valeurs hautement professionnalisantes mais mises en danger. La question des stages se pose de plus belle dans le cas de la formation des maîtres : stages non rémunérés, rallongeant la période d'étude à la charge de l'étudiant et à assurer en même temps qu'un mémoire et qu'un concours, une aberration que l'AGEPS dénonce et combat farouchement. La valeur de ces diplômes doit être affirmée par un véritable projet ambitieux de communication visant à capter l'attention des entreprises, afin de prouver les compétences authentiquement compétitives des diplômés de LSH et de faire rentrer cette reconnaissance des compétences à l'intérieur des conventions collectives.

Pour sauvegarder et défendre l'Université publique

| | |
|--|--------------|
| <i>Sélection, orientation, frais d'inscription</i> | <i>p. 17</i> |
| <i>L.R.U.</i> | <i>p. 18</i> |
| <i>Concours et Masterisation</i> | <i>p. 19</i> |
| <i>Laïcité</i> | <i>p. 20</i> |
| <i>Etudiants étrangers</i> | <i>p. 21</i> |
| <i>Condition sociale (bourses, FSDIE)</i> | <i>p. 22</i> |
| <i>Recherche</i> | <i>p. 24</i> |

Sélection, orientation, frais d'inscriptions

Avec l'application de la loi LRU de 2007, l'Université française subit des changements radicaux qui remettent progressivement en question ses fondements de gratuité, d'accès libre à tous, et de laïcité. Entre baisse des budgets, autonomie et mise en concurrence des établissements, il nous faut nous défendre contre un danger dans l'air du temps : **l'augmentation des frais d'inscriptions**. L'AGEPS s'élève contre les projets de création de nouveaux diplômes non nationaux aux droits d'inscriptions astronomiques, comme récemment à Paris-Dauphine. Ceux-ci ne sont en rien une garantie d'investissement des étudiants dans leurs études mais constituent au contraire une sélection sociale accrue déguisée et une ouverture du système vers une « financiarisation » des études par l'endettement des étudiants, vivement recommandé par plusieurs rapports parlementaires.

L'AGEPS défend une **orientation dotée de moyens réels** et organisée à une échelle nouvelle. C'est lors de **l'accueil des étudiants** à l'Université qu'ils doivent pouvoir construire leur premier projet de formation, en étant correctement **informés de tous les dispositifs** en place, des différents diplômes, des rythmes d'études, des programmes d'aide (tutorat) et des débouchés. Cette orientation doit être prolongée tout au long des études pour permettre à chacun de mener son orientation librement et efficacement : si aucun étudiant n'est « pas assez bien pour la Sorbonne », celle-ci doit pouvoir offrir une formation cohérente à tous ceux qui la choisissent. Nous soutenons donc la mise en place de **structures adaptées** (modules méthodologiques, éléments d'une Licence renforcée), à l'accueil des étudiants dans leur diversité, y compris ceux titulaires d'un Bac Professionnel.

De même, la réorientation ne doit pas être organisée sous la forme de la contrainte et de la relégation. Face à la sélection à l'entrée de l'Université ou des cursus, l'AGEPS répond par l'orientation efficace et ambitieuse. Nous ne reconnaissons qu'une sélection : celle *a posteriori* par l'obtention des examens. Les dispositifs de pré-inscription ou de pré-« orientation active » sont pour nous des abus de langage et des dispositifs sélectifs déguisés dont il convient de surveiller, voire de combattre, les modalités d'application pour garantir **l'accès de tous à l'université de son choix**.

L.R.U.

La loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) de 2007 a eu de lourdes conséquences sur la démocratie universitaire : le nombre de membres dans les conseils a été réduit de manière drastique, notamment au sein du Conseil d'Administration. Les étudiants en ont été les premières victimes : à Paris IV, nous sommes passés de 12 sur 60 membres (20%) en 2007 à 3 sur 27 membres (11%) en 2008. Les CS et CEVU sont devenus des instances purement consultatives, face à un CA tout puissant où nous, étudiants, sommes **sous-représentés**. L'université n'est pas une entreprise, et ne saurait en tant que telle être sous la coupe d'un Conseil d'Administration tout puissant aux mains d'un patron-président investi de pouvoirs trop importants.

L'AGEPS se battra pour obtenir **meilleure représentativité** dans les conseils. Nous demandons ainsi que le nombre d'étudiants en CA soit porté à son maximum, soit **5 sièges**. Nous demandons une **parité de représentation** entre les enseignants d'une part et les personnels administratifs et les étudiants d'autre part. Nous estimons enfin que **le nombre de personnalités extérieures est trop important** au sein du CA (plus de deux fois plus nombreux que les étudiants). L'université doit évidemment s'ouvrir vers le monde qui l'entoure, sans toutefois s'y soumettre. L'AGEPS demande en outre que les propositions issues du CEVU et du CS, fruit d'un travail d'expertise et de discussions, **ne puissent pas être modifiées en CA**, mais seulement repoussées. En juin 2009, le CA avait ainsi rejeté un calendrier universitaire équilibré adopté au CEVU. Nous voulons qu'une navette entre les différents conseils soit créée, assurant ainsi à chacun d'être entendu et gardant notre université de tomber dans le piège d'un conseil d'administration tout puissant.

Enfin, nous dénonçons et combattons le financement à la performance et la mise en concurrence des établissements portés par la L.R.U., le budget national et la LOLF. Ainsi, nous nous sommes opposés au vote des **Responsabilités et Compétences Elargies** (RCE) à Paris IV, qui donnent l'**autonomie financière** à l'université et l'oblige à mettre en place sa propre gestion par la pénurie (hausse des frais d'inscriptions, externalisation, précarisation).

Concours et Masterisation

Les concours de recrutement de l'enseignement sont une orientation privilégiée de nos domaines d'études. Le nouveau rythme des concours (Master 2, session de septembre à octobre, stage en mai) implique une sélection sociale accrue et un net recul des conditions de préparations. Il s'accompagne de la baisse tendancielle du nombre de postes aux concours. La création de Masters « métiers de l'enseignement » ouvre la voie à une **précarisation** et à une **privatisation** grandissante du métier d'enseignant. La **séparation des concours du CAPES et de l'Agrégation** conduit les étudiants à s'exclure d'eux-mêmes de l'un ou l'autre de ces concours.

Destinés pour une part importante à préparer à ces concours (PE, CAPES, Agrégation), le contenu même de nos études dépend de l'orientation du système tout entier. Les projets de « Masterisation » affaiblissant les formations universitaires (disciplinaires), pédagogiques et professionnelles, de la Licence au Master, par un **étalonnage sur les programmes du Secondaire**, une refonte des IUFM rattachés aux Universités et une **dénaturation des stages de titularisation et de formation**. En licence de langue, les dissertations sont amenées, en l'état des textes, à disparaître. En Master, les mémoires de recherche sont quasiment voués à l'extinction face à des rapports de stage individuels ou collectifs.

À terme, la suppression de ces concours apparaît comme une réelle menace. Paris IV est directement menacée par ces évolutions. Depuis deux ans, l'AGEPS se mobilise activement sur ces questions, en éditant tracts et analyses et en participant aux différentes mobilisations. Dans les conseils de Paris-Sorbonne, nous nous opposons aux remontées des maquettes de cadrage des nouveaux diplômes et soumettons au vote des motions exprimant notre refus.

Nous sommes **solidaires** de l'ensemble des composantes de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur. Les suppressions de postes menacent nos débouchés autant que la qualité de la formation des futurs étudiants. Le « Plan Licence », par son impact sur la première année transformée en terminale *bis* ou de repêchage, montre qu'il s'agit ici d'un danger d'actualité. L'AGEPS se prononce régulièrement pour se joindre aux journées d'actions dans l'Enseignement.

Laïcité

L'AGEPS défend la laïcité de l'Enseignement supérieur. Nous considérons que les Accords Paris-Vatican violent de manière flagrante cette laïcité en établissant des accords de reconnaissances de diplômes au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Papauté. Cet accord renforce la position des Universités privées catholiques accentuant la concurrence avec notre université.

Concernant la religion à l'Université, nous réaffirmons le devoir de neutralité religieuse au sein de notre établissement.

Etudiants étrangers

Jusqu'en 2007, un étudiant étranger souhaitant s'inscrire au sein d'une université française (hors Erasmus et conventions bilatérales), afin d'y suivre un cursus d'études supérieures, s'adressait en premier lieu à l'établissement de son choix. Les procédures d'accueil de ces étudiants ont récemment été bouleversées par la mise en place des Centres d'Etude en France (CEF), aujourd'hui devenus les Espaces Campus France. Point de passage obligé dans les pays où ils existent, ce sont des plates formes rattachées aux ambassades de France et appelées à se multiplier tout autour du globe.

Au prétexte, certes intéressant, de limiter les désagréments dus à l'envoi par les étudiants de dossiers papier dans les établissements français, les étrangers passant par les CEF sont sélectionnés sur différents critères, dont la pertinence est parfois douteuse. L'**aspect financier** est largement mis en avant dans ces critères (la preuve de disposer d'un minimum de 400€ par mois est un pré-requis), ce qui relève d'une **sélection** empêchant de nombreux étudiants étrangers dont les familles ne disposent pas d'un tel niveau de revenu de poursuivre leurs études dans notre pays. La sélection mise en place par les CEF se fait aussi sur des **critères pédagogiques** : projet pédagogique, parcours académique, motivation... Ces questions relèvent normalement des établissements d'enseignement : comment un service rattaché à une ambassade aurait-il la compétence et la légitimité en la matière ?

La mise en place des CEF est une manière d'empêcher les universités à choisir librement les étudiants étrangers qu'elles accueillent. C'est une injustice et une nouvelle barrière qui se mettent en place vis-à-vis des étudiants souhaitant venir étudier dans notre pays. L'université Paris-Sorbonne se voit aujourd'hui obligée d'adhérer à la convention CEF, afin de figurer parmi les choix possibles pour les étudiants étrangers. L'AGEPS dénonce clairement cette politique gouvernementale et affirme que **seuls les établissements d'enseignement supérieur sont légitimes à juger de la qualité d'un projet pédagogique**. Nous nous prononçons aussi pour le renforcement du tutorat pour les étudiants étrangers.

Condition sociale

La mission essentielle de l'AGEPS est la **défense des intérêts des étudiants** et la **conquête de nouveaux droits**. Nous nous inscrivons pleinement dans la perspective de l'article 2 de la « Charte de Grenoble »: « *en tant que jeune, l'étudiant à droit à une prévoyance sociale particulière, dans les domaines physique, intellectuel et moral* ». Nous voulons oeuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants : logement, restauration, bourses ...

Les bourses sur critères sociaux sont les premières ressources des étudiants issus de familles modestes. Si la récente réforme des bourses a effectivement contribué à l'augmentation du nombre d'étudiants boursiers (échelon 0), beaucoup se sont vus déclassés. Les points de charge n'envisagent désormais plus la situation personnelle et individuelle des étudiants, seuls comptent le revenu des parents et la distance entre le domicile et l'université. La **remise à plat des systèmes d'aides étudiantes** et leur unification en une **allocation d'autonomie** est donc une priorité pour lutter contre l'échec et améliorer les conditions de la vie étudiante, même si cette allocation reste pour nous un sujet de débat : faut-il l'allouer à tous ? de quel montant devra-t-elle être ? pour combien de temps ? faudrait-il la considérer comme un salaire étudiant ?

Cette faiblesse des aides sociales publiques a mené à l'émergence des **prêts étudiants**. En France, il s'agit du PrÉtudiant, depuis 2008, issu du partenariat de l'État avec certaines banques : il permet aux étudiants d'emprunter jusqu'à 15 000€ sans avoir besoin de caution parentale ou de revenus personnels élevés, l'État se porte garant pour eux. En revanche, les **taux d'intérêts** restent les mêmes et installent déjà une **précarité de l'étudiant**. L'État essaye de favoriser le plus possible les prêts plutôt que les dons (bourses). Il s'agit donc, de la part de l'Etat, d'un aveu de son désengagement dans la participation à la vie de l'université et de celle de l'étudiant.

Nous craignons en outre que l'Etat ne se désengage de la fixation nationale des frais d'inscription à l'université. Un rapport établi par une école de commerce privée de Lille (EDHEC) préconise comme solution miracle au financement de

l'enseignement supérieur un **développement parallèle des frais d'inscriptions et des prêts aux étudiants**. Chaque université fixant librement ses frais d'inscription deviendrait prestataire de services en concurrence avec ses voisins. L'AGEPS considère que l'augmentation de ces frais est une attaque de plus portée à l'égalité de tous devant l'accès au savoir et que l'endettement d'un étudiant à sa sortie de l'université est la pire et la plus injuste des manières de commencer sa vie active.

Le **FSDIE** (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) est un outil essentiel du développement de la vie étudiante au sein de Paris-Sorbonne. Réparti en trois volets, il finance chaque année l'activité de nombreuses associations étudiantes, donne des aides d'urgence aux étudiants les plus en difficulté et accorde des aides à la mobilité pour les étudiants qui n'entrent pas dans les critères d'aides du Conseil Régional d'Île de France (CRIF) ou du ministère et ne peuvent bénéficier d'aucune aide sur critères sociaux.

Ces deux dernières années, l'AGEPS a proposé et obtenu le **doublé du volet aide sociale** (de 12 000 à 24 000€) en 2008. Cela a permis de financer les frais de transports des étudiants boursiers admissibles aux concours de l'enseignement. Nous avons aussi obtenu la mise en place d'une **commission globale FSDIE** afin de proposer chaque année un renouvellement des critères et une répartition circonstanciée des moyens. Cela a débouché, suite à la première commission globale, sur la création d'un **règlement intérieur du FSDIE**, à l'initiative de l'AGEPS et rédigé par le Vice-président étudiant. Il sera **disponible sur le portail étudiant**. De nouvelles idées sont apparues lors de la rédaction de ce document, comme l'**aide au financement de l'impression des mémoires et des thèses** pour les étudiants les plus en difficulté. S'agissant là d'une initiative venue de l'AGEPS et purement étudiante, nous pouvons considérer ce travail de fond comme une **importante victoire étudiante**.

L'AGEPS s'engage à **communiquer** activement sur ce fonds et d'en assurer, par notre présence dans les commissions, un **fonctionnement juste et égalitaire** pour tous les étudiants. Le travail engagé sera continué, toujours dans le sens d'apporter une aide la plus efficace possible et une utilisation la plus ouverte et intéressante possible pour les étudiants de notre université.

Recherche

L'AGEPS se déclare **solidaire des Enseignants-Chercheurs** dans la défense de leurs conditions de travail et de recherche, en vue de garantir une égale mixité des parcours, opposée à une séparation entre chercheurs dans des laboratoires et formateur dans des amphithéâtres.

Elle se prononce également contre les effets induits par la L.R.U. de réductions et de concentrations des spécialités et des domaines de recherche (surtout en LSH). Nous nous montrons **hostiles aux nouveaux critères d'évaluation** de la Recherche et des Enseignements (AERES), porteurs d'une logique de rentabilité marchande au détriment de la valeur en propre des savoirs concernés.

Concernant la mise en place des P.R.E.S. (Pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche) et leur impact sur la Recherche, si nous pouvons admettre la mise en commun de certaines ressources, nous sommes sceptiques quand à son impact sur la valeur finale des thèses soutenues. **Nous craignons au contraire une concurrence accrue** et une remise en cause à moyen terme de la diversité du paysage scientifique.

Pour une vision ambitieuse et durable de l'université de demain : un véritable Agenda 21

| | |
|--|--------------|
| <i>Rythme universitaire et examens</i> | <i>p. 26</i> |
| <i>Activités associatives</i> | <i>p. 27</i> |
| <i>L'Environnement à l'université</i> | <i>p. 28</i> |
| <i>La santé</i> | <i>p. 29</i> |
| <i>La restauration</i> | <i>p. 30</i> |

Les rythmes universitaires

Améliorer la structuration de l'année universitaire est pour nous une problématique essentielle : il s'agit d'œuvrer pour une **meilleure répartition du temps**, ce qui permettrait aux étudiants et aux enseignants de travailler dans de meilleures conditions. Le calendrier actuel est marqué par un fort déséquilibre entre un premier semestre très dense et un second séquencé par trois semaines de vacances. Le premier semestre est ainsi harassant, ce que confirment les statistiques de fréquentation de l'infirmerie en décembre. L'AGEPS se prononce pour la **création d'une semaine de vacances en novembre**, qui permettrait de souffler et de prendre du recul, voire de modifier ses inscriptions pédagogiques.

Cependant, la mise en place d'une telle semaine de césure ne doit pas se faire au détriment du temps consacré aux cours. L'AGEPS maintient son attachement à **treize semaines de cours complètes**, auxquelles doivent s'ajouter **une semaine blanche de révisions avant chaque session d'examen**. La semaine de révisions n'est pas une semaine de vacances et les vacances ne doivent pas être des semaines de révisions. Celle-ci est mise en place depuis l'an dernier et nous veillerons à son maintien.

A nos yeux, ces conditions sont nécessaires pour permettre une bonne réussite de nos études et de nos examens. Nécessaires, mais pas suffisantes : l'AGEPS défend ainsi des examens justes, équilibrés et valables. Nous défendons **l'anonymat des copies**, le principe de **commission disciplinaire paritaire et contradictoire** et la **compensation annuelle**, obtenue lors de notre précédent mandat et appliqué depuis l'année universitaire 2008-2009. Nous n'accepterons pas le prolongement de la politique actuelle de désorganisation des partiels qui cherche à faire des économies contestables par la réduction de leur durée, des salles et des personnels alloués à ceux-ci, sans se préoccuper véritablement des conséquences sur la pédagogie et la formation des étudiants.

La vie associative

L'AGEPS considère que le développement et le soutien de la vie étudiante est une des missions de l'Université : en effet celle-ci participe au succès des études.

Déjà engagée sur ce point à Malesherbes et à Clignancourt, l'AGEPS souhaite la **constitution d'un espace de vie étudiante en Sorbonne et à Serpente** pour favoriser les rencontres entre étudiants.

Nous nous engageons fermement dans le **soutien financier des projets étudiants par l'université** via la commission FSDIE – voyages d'études, manifestations culturelles – qui permettent de prolonger nos études autrement.

Nous demandons la reconnaissance des activités associatives par l'université tout au long de nos études. L'engagement associatif doit être pris en compte dans les maquettes (crédits ECTS). Se pose alors la question de l'évaluation de cet engagement : il est nécessaire de poser de réelles conditions à l'obtention de crédits ECTS compensatoires d'une activité associative, pour éviter les dérives de type « je prends ma carte dans une association x, j'ai des crédits automatiquement et sans rien faire ». Pour les syndicats, nous proposons que les élus aux Conseils Centraux ou dans les UFR bénéficient de crédits compensatoire ; pour les associations culturelles, l'engagement d'un étudiant serait évalué par le Pôle de la Vie de l'Etudiant ou le Service Culturel des Etudiants.

L'Environnement à l'Université

Le développement durable est une question nécessaire : si l'université de demain est informatisée, elle se doit d'être également la plus propre possible, à la fois pour la santé des étudiants, professeurs et personnels qui y travaillent chaque jour mais aussi pour une meilleure conscience du monde qui nous entoure et une participation citoyenne efficace.

Paris IV souffre de ce manque d'investissement dans la construction d'une université durable. C'est pourquoi l'AGEPS oeuvrera en faveur de la **constitution d'un Agenda 21 à Paris IV**, déjà en place dans d'autres universités comme Lyon I (Claude Bernard) ou l'université de Nantes. Cet agenda pourrait comporter trois axes : favorisation de la cohésion sociale, engagement à lutter contre l'effet de serre et pour l'amélioration et la préservation de la qualité de vie des générations futures, engagement à être un acteur régional du développement durable. Les services de l'université devraient réserver une part des cahiers des charges aux problèmes environnementaux (recyclage, normes de préservation de l'environnement, économie d'eau) dans des aspects concrets comme la restauration ou la reprographie. Un tel projet doit impliquer la totalité de la communauté universitaire.

S'il peut paraître facile de lancer une campagne de collecte en vue de recyclage des cartouches d'encre et autres toner, il est néanmoins important de pérenniser de telles démarches par la mise en place d'une **charte éthique et environnementale**.

Nous nous engageons aussi à veiller au respect des engagements Bouygues-Dexia dans le cadre de la **reconstruction de Clignancourt**, engagements quant à l'eau et à la qualité de vie (maintenant, sécurité, hygiène ...). Celle-ci sera en effet assurée non pas par l'Etat mais par la société Exprim' pendant les trente prochaines années. Cet état de privatisation partielle est extrêmement dangereux : en effet, quelle garantie avons-nous qu'Exprim' travaillera dans l'intérêt général de la communauté universitaire plutôt que par intérêt financier ? En outre, dans les conseils de ces entreprises privées, aucun élu ou observateur étudiant n'est inventé, ce qui aggrave la situation.

La Santé

L'AGEPS est attachée à une meilleure information des étudiants sur tout ce qui les touche et notamment sur l'amélioration de leurs conditions de vie : c'est pourquoi nous soutenons les **campagnes de médecine préventive** et l'**installation de centres visibles et aux horaires élargis sur chaque centre**. Il est inadmissible qu'à Malesherbes, site très excentré, le centre de Médecine Préventive ait fermé et serve maintenant, en raison de locaux surchargés, de salle de colle. Nous observons la même désaffectation sur la plupart des centres extérieurs comme Clignancourt. Il nous faut donc réclamer plus de moyen pour la médecine préventive. Les **horaires des infirmeries** doivent aussi être élargis.

L'**environnement** a aussi un impact sur notre santé : il se doit donc d'être le plus propre possible, tant dans sa construction que dans son utilisation. Le centre Clignancourt, en cours de reconstruction, et les travaux qui vont débiter en Sorbonne dans la BIU et le hall des amphis sont l'occasion pour nous de nous préoccuper de cet environnement quotidien.

La Restauration

Parce que bien manger est aussi un droit, nous ne devons pas être condamnés à manger tous les midis des sandwiches et autres dérivés froids et insipides. La vie étudiante se construit aussi dans des lieux communs, et les cafétérias sont un élément essentiel de la vie en société et un véritable espace de convivialité et de conversation.

La **cafétéria de Clignancourt** remplit assurément son rôle : elle propose des plats chauds et est idéalement située dans le centre, tout en étant suffisamment grande. Elle est cependant **en danger** avec les perspectives de fermeture ouvertes par les travaux du centre. Nous veillerons à son maintien le plus longtemps possible et à une compensation par exemple au Restaurant Universitaire voisin. En revanche, le **prix des plats** a augmenté de plus de 50% en quelques années, ce que nous dénonçons vigoureusement. Celui-ci doit être diminué.

La cafétéria de Malesherbes est bien trop petite, et le temps d'attente pour pouvoir acheter un sandwich sec est inadmissible (entre une demi-heure et trois quart d'heure). Suite à notre pétition, organisée avec les M2 LEA LCI, nous avons obtenu du CROUS de Paris la **présence d'un employé supplémentaire** entre 11h et 15h ainsi que l'**installation de micro-ondes**.

Quant à celle de la Sorbonne, elle est **inexistante**, hors machine à café. Connaissant la délicate position qu'ont les bâtiments entre le Rectorat et l'Université, la solution évoquée par Georges Molinié de faire un véritable centre de la Vie Étudiante rue Champollion semble une solution séduisante. Mais pourquoi vouloir mettre les étudiants à côté de leur lieu d'étude (dans la rue d'en face) plutôt qu'au centre même de la Sorbonne (par exemple cour Saint-Jacques) ? La cafétéria CROUS du Centre Cujas ne doit pas servir de prétexte à un véritable projet de restauration étudiante au sein de la Sorbonne : elle n'est qu'un guichet sans table ni chaises servant potentiellement à des milliers d'étudiants. Nous devons donc être très prudents et suivre avec attention ces projets.

CONSULTATION DOCTORALE : Note de synthèse

Adressée à 1700 doctorants de Paris IV, la présente consultation a permis de débattre en trois temps sur les conditions d'étude, de recherche et de formation des futurs docteurs de Paris-Sorbonne. Après une large consultation par courriel sur l'initiative de Mathias Degoute, élu au Conseil Scientifique (collège étudiant), une rencontre fut organisée le 7 décembre rassemblant environ 70 doctorants, sous contrat ou non, et où chacun fut libre de prendre la parole pendant 2 heures. A l'issue de ces deux étapes, une synthèse a pu être rédigée et transmise à nouveau aux doctorants qui l'ont encore amendée.

Ce travail a ouvert plusieurs perspectives avec en premier lieu la rédaction et la diffusion de cette note auprès de la Présidence et des Ecoles Doctorales. Il se veut également un premier jalon de l'appropriation par les doctorants de leurs conditions d'études en créant de fait un espace de rencontre et d'échange. Un *mailing* non-modéré a été mis en place et la date d'une prochaine rencontre a déjà été fixée.

Ainsi, à la suite de nombreuses contributions, il est possible de formuler un bilan des principales questions soulevées et des réponses envisagées. On signalera, par ailleurs, le haut niveau des participations déjà reçues qui permettent un partage riche d'expériences acquises à Paris-IV mais aussi en France (à Strasbourg, Angers etc.), en Europe (Europe du Nord) et dans le monde (Canada). Celles-ci font émerger quelques grands thèmes : la formation, la vie doctorale, l'information et les questions de financement.

I. La formation des doctorants

Un certain nombre de doctorants concluent qu'ils se sont « formés seuls ». Ils mettent en cause la trop grande distance qu'ils ressentent entre eux et les autres doctorants, voire avec leur directeur. Le manque de certaines formations spécifiques mises en place par l'université pose toutefois le problème du temps du doctorant et des chercheurs, entre activités rémunérées, recherche et formation. Les propositions de formations énumérées ci-dessous seraient ainsi à envisager en priorité comme des modules facultatifs et occasionnels sur la base du volontariat.

- **SCIENTIFIQUE**

Séminaire doctoral commun. Signalé en parallèle par l'AERES, le manque de séminaire doctoral et de séminaire croisé est ressenti parfois vivement. L'absence, ou la faiblesse, de temps forts structurants le temps doctoral porte préjudice à la formation. Une formule d'un séminaire par semestre a été avancée pour concilier charge de travail et besoin d'encadrement. En lien avec le point sur la « Vie doctorale » (cf. *infra*), les futurs docteurs insistent sur leur souhait de « s'aguerrir », d'échanger avec différents enseignants et doctorants pour se « confronter à la réalité » « être stimulé et critiqué » et ne pas demeurer dans un « isolement » à la fois stérile intellectuellement et moralement.

Méthodologie. Si le Master participe en principe à la formation du doctorant par l'acquisition des grandes connaissances méthodologiques, il reste que certains doctorants ressentent un réel manque

de formation sur ce point. Ils estiment « avoir perdu du temps à forger leurs propres outils ». Une approche unique de ce problème peut-être délicate en tenant compte de la grande diversité entre Ecoles Doctorales et entre Directeurs de Recherche. Cependant, ces formations existent à l'étranger et dans d'autres universités à travers **des modules spécifiques mensuels** ou trimestriels **facultatifs**. Ceux-ci permettent une interactivité que la seule connaissance livresque ne peut apporter (rédaction, bibliographie, outils, statistiques).

Thèse. Le principe d'une soutenance à mi-parcours fait largement débat. Pour certains, elle pourrait être expérimentée, sous réserve qu'elle ne soit pas l'occasion de remettre en cause le financement de la thèse ou de surcharger des doctorants qui n'en ressentent pas le besoin. Ce système de proto-soutenance, en vigueur chez certains de nos voisins, permet au doctorant de poser un jalon, à la fois scientifique et symbolique, dans son parcours doctoral. Il peut comprendre la présentation par le futur docteur de sa démarche, de son plan, de sa bibliographie, voire d'un échantillon, devant un jury ouvert à d'autres enseignants que son Directeur. Pour d'autres, elle n'est pas souhaitée, mais au contraire crainte, à la fois comme une surcharge de travail et une menace portée à leur autonomie et à leur financement. Un travail de consultation et d'expérimentation pourrait être envisagé, sous réserve que les doctorants y soient associés librement. En l'état actuel, cette idée de mi-soutenance est loin de recevoir une majorité des suffrages et génère plus de rejets que d'enthousiasme, même si elle est parfois fortement défendue par quelques doctorants dans certains cas spécifiques.

- **TECHNIQUE**

Ressources informatiques. Une formation aux outils informatiques (*Illustrator* par exemple pour la cartographie et l'archéologie) et aux codes typographiques de l'édition (notes et bibliographie de la thèse par exemple) pourrait être renforcée et mieux diffusée.

Langues. Alors que le niveau exigé s'élève, la formation en langue (y compris à l'anglais des colloques et des revues) reste trop peu développée ou mise en avant. Alors même que des dispositifs existants restent assez confidentiels.

- **PROFESSIONNELLE**

Monde universitaire. De la consultation engagée, il ressort que des nombreux doctorants se plaignent de ne pas être « initiés » au fonctionnement de l'Université. Si ce point est abordé également dans la partie « Vie Doctorale », on peut déjà mentionner ici que l'appartenance à des Laboratoires et à des UMR est rarement exploitée, voire connue. De même, les démarches professionnelles et institutionnelles que les doctorants sont parfois réglementairement obligés d'effectuer sont dans les faits assez peu connues ou dépendent trop d'un « bouche de doctorant à oreille de doctorant » aléatoires et délétères pour le moral.

II. La vie doctorale et l'information

Quasiment unanimement, les doctorants regrettent de ne pas trouver une « atmosphère stimulante » suffisamment développée au sein de l'université, notant par ailleurs les inégalités entre Ecoles Doctorales sur ce point. Deux problèmes principaux en sont la cause, une vie doctorale faible ou aléatoire (pointée par l'AERES) et une faiblesse de l'information au doctorant (certains évoquent un « doctorat borbier »). Ce dernier point est aussi traité dans la partie sur « Les questions de financement » (cf. *infra*).

- **VIE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE**

Outre que les doctorants ont été apparemment les grands oubliés de la Maison de la Recherche, pour reprendre un constat de l'AERES, la vie doctorale souffre d'un manque de cohésion et d'espace physique de rencontre, sans parler de travail. Face au syndrome du « thésard anonyme », ou invisible parce qu'en province ou dans le Secondaire, quelques solutions sont avancées, partant du principe que tout ne peut pas et ne doit pas se résumer à la relation avec le Directeur de Recherche.

Accueil des doctorants. De nombreux contributeurs sont motivés par le souhait que les prochains doctorants ne connaissent pas les problèmes qu'ils ont eux-mêmes rencontrés. Ils mettent en avant leurs difficultés à s'intégrer au sein des ED, avec par exemple plus d'un an pour apprendre l'existence d'une **liste de diffusion** et obtenir son inscription sur celle-ci. **Des journées d'accueil des ED** sont souhaitées pour faciliter l'identification des doctorants à leur ED (locaux, interlocuteurs, représentants, ressources etc.). L'accueil et l'information des doctorants étrangers, problèmes très spécifiques, semblent insuffisants.

Communication. La communication à destination des doctorants est dans l'ensemble peu satisfaisante. Surtout au regard de ce qui existe ailleurs, y compris dans des rues voisines. Les sites des ED sont rarement à jour, sans même parler des vitrines. Rares sont les écoles et les laboratoires à proposer une mise en ligne des C.V. des doctorants ou même simplement de leurs sujets de recherche. De même, les liens en direction des sociétés savantes ou des associations doctorales ne sont pas assez nombreux. Au final, la création d'un vrai **portail de la vie doctorale** sur le site de l'université, en lien avec les questions de financement (cf. *infra*), semble souhaitable et nécessaire.

Journées doctorales et « doctoriales ». Les résultats de la consultation témoignent d'un fort sentiment de manque d'encadrement. Les journées doctorales sont peu nombreuses ou attractives. Plusieurs contributeurs souhaitent des moments de rencontre entre doctorants et enseignants, même s'ils ont conscience de la relative faiblesse des disponibilités de tous. Ils leur semblent important de pouvoir s'entraîner à la **communication scientifique**, de rompre la virtualité de leur appartenance à une ED, un laboratoire ou une UMR et d'offrir un espace d'accueil aux M2 envisageant de s'engager dans un doctorat. Des **rencontres** de fin de doctorat pour les tous récents docteurs pourraient être organisées sur le même esprit.

Colloques et évènements scientifiques. L'information sur ceux-ci est très aléatoire. Ici aussi, le manque de mise à jour des sites internet des ED joue sans doute un rôle. La formation à leur participation est de son côté perçue comme très insuffisante, voire inexistante.

Associations doctorales. Peu développées ou mises en avant, elles sont cependant très utiles et appréciées quand elles existent. Mais reposant sur le bénévolat et la passion, il faudrait envisager de mieux les soutenir financièrement et institutionnellement. Dans tous les cas, elles ne peuvent, ni ne doivent, se substituer totalement à l'information et à la formation institutionnelle. Là où elles existent et sont connues, elles assurent relecture, échange d'information et de savoirs, orientation des étudiants de Master et des Doctorants et forment un terrain d'entraînement pour les colloques, en toute indépendance. Elles apportent un soutien moral et amical. Là où elles n'existent pas, c'est-à-dire dans la majorité des cas, en l'absence de politique volontariste de l'université, aucun de ces services ou presque ne sont assurés. Pour faciliter le développement des associations, Paris-Sorbonne pourrait mettre à leur disposition de manière officielle et complète **une salle de la Maison de la Recherche**, sous réserve d'inscription sur le planning du centre. Cette mesure serait un premier pas pour résoudre concrètement et rapidement l'absence de lieu de vie pour les doctorants. La salle 413 joue déjà ce rôle pour une partie de l'ED 4.

• ORIENTATION ET INSERTION

A l'Université. Comme déjà évoqué, les doctorants se plaignent de manquer d'information sur leur place au sein de l'Université et des organismes de Recherche. Très peu connaissent leurs droits en tant que doctorant ou allocataire (arrêt maladie, maternité). L'information sur l'après-thèse manque également (dossier de qualification, procédure de publication et de recrutement). Pour le moment, elle dépend trop d'instituts privés, souvent éloignés des préoccupations des docteurs en Sciences Humaines.

Hors de l'Université. Sans remettre en cause l'indépendance et l'autonomie des études doctorales, certaines filières spécifiques semblent nécessiter une plus grande attention à l'ouverture sur le monde professionnel non-universitaire, pour ne pas sortir du doctorat tel un nouveau né. Les Ecoles Doctorales pourraient jouer un plus grand rôle de patronage dans l'organisation de rencontre entre doctorant et certains milieux professionnels (dans le domaine de l'Art et de la Culture notamment).

III. Les questions de financement

Entre cadre national et marge de manœuvre interne, la question du financement est un dossier complexe dont les doctorants ont bien conscience. Il convient de séparer financement du doctorat en tant que tel et les financements connexes.

- **LE PASSAGE AU CONTRAT DOCTORAL UNIQUE**

Globalement, les doctorants craignent une fermeture du doctorat aux étudiants non financés et une réduction importante de leur nombre du fait de l'application de la politique nationale de Recherche et du C.D.U. De plus, la durée de 3 ans imposée par le Ministère apparaît comme inadaptée aux réalités du doctorat en Sciences Humaines. Toutefois, au-delà du cadrage national, l'application à Paris IV amène quelques remarques.

Les restrictions à la liberté de publication, sans autorisation de l'université, est très mal reçue. **L'interdiction de cumuler plus de deux années de monitorat** est très critiquée car elle est vécue comme une décision prise sans concertation, ni prises en compte des situations au cas par cas. Les interdictions de cumul, entre autre pour les colles, apparaissent comme dommageables, voire discriminantes. Les doctorants insistent pour finir sur la nécessité majeure de garantir aux signataires d'un C.D.U. **des missions d'enseignement**, cœur du métier qu'ils seront amenés à exercer dans leur grande majorité.

Les nouveaux doctorants inscrits en 2009 ont exprimé une démotivation, voire une certaine colère, lors de la découverte de leurs contrats et des nouvelles dispositions du C.D.U. propre à l'université, à la fois pour des questions de fond et de forme (information et communication de l'université). **Les retards de paiement**, problèmes récurrents et complexes, sont toujours aussi vivement ressentis par des doctorants ne voulant pas se résigner à trouver « normal » de devoir vivre sans revenus pendant plusieurs mois. Ces retards limitent de fait les perspectives de mixité sociale des doctorants sous contrats.

Enfin, certains doctorants souhaitent attirer l'attention sur **l'ambiguïté des postes de demi-ATER** qui, dans les faits, créent une inégalité entre doctorants bénéficiant de soutien financier annexe (familial ou conjugal). Bien que porteur d'une logique propre (décharge horaire, nombre de postes plus grand), ces postes ouvrent également la voix à une logique de « dumping » où le plus « flexible » l'emporte. L'interdiction de cumul avec d'autres activités renforcent encore la difficulté financière de ce type de contrat.

- **L'ACCES AUX BOURSES**

Dans leur ensemble, les intervenants remarquent que l'information sur les bourses est incomplète ou défectueuse (certains proposent même le théorème suivant à propos des dispositifs en place : « ou d'autres trucs que j'ignore, normale je suis doctorante, donc je ne suis pas trop au courant »). Celle-ci ne permet pas de tirer un bilan précis de l'offre par rapport à une demande réelle. Les doctorants appellent à un effort réel et soutenu sur l'information, l'accessibilité, et la transparence sur les dispositifs de financement, face à ce qui est parfois vécu comme un « darwinisme social ».

Editer une plaquette, distribuer un fichier dès l'inscription, renforcer la mise à jour des sites internet sont des mesures suggérées et attendues pour remédier à la question posée

continuellement : « qui fait quoi, qui peut demander quoi ? », alors que des bourses existent et ne sont parfois même pas allouées dans leur totalité. L'information apportée, parfois, par les directeurs de recherche ne suffit pas. Celle des sites internet est souvent périmée ou incomplète.

La clarification et le renforcement des politiques d'aide aux déplacements, à la publication et à **l'impression de la thèse**, en plus des financements pérennes des doctorats, sont vivement souhaités.